

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-SEPT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 NOVEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUWARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REMISE EN ETAT D'UN CHEMIN
D'EXPLOITATION PAR LA SECMH**

DEL2025-140

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Dans le cadre des travaux de construction du départ du télésiège de l'Olympique, un chemin d'exploitation situé sur la parcelle communale cadastrée section F numéro 1071 a été obstrué. La SOCIETE D'EQUIPEMENT DES CONTAMINES MONTJOIE HAUTEVILLE (SECMH) reconnaît que les travaux de construction ont porté atteinte à la continuité de ce chemin et s'engage à sa remise en état à ses frais.

Pour ce faire, une convention sera régularisée entre la COMMUNE et la SECMH. Ledit projet demeure est ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER les termes de ladite convention,

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou tout élu habilité à signer la convention relative à la remise en état du chemin d'exploitation susmentionné et plus généralement à entreprendre toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

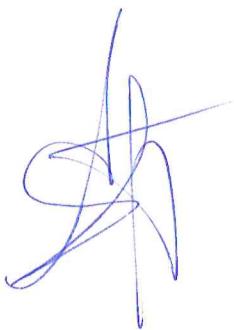
Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20251127-DEL2025140-DE

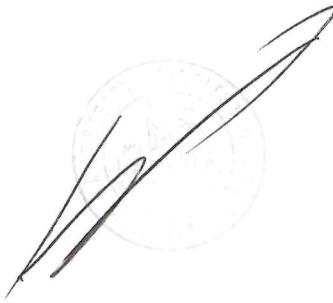
S2LO

En Mairie, le 27 novembre 2025
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 27 novembre 2025

Le Maire,
François BARBIER




Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le